



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **18 avril 2011**

Délibération n° 2011-2215

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Assistance à maîtrise d'ouvrage conduite de projet, juridique, financière et technico-économique (spécialisation Télécoms) pour le lancement et la mise en œuvre d'un projet d'aménagement numérique sur l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique

Rapporteur : Monsieur Plazzi

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 avril 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 avril 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Rivalta, Assi, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Hugué, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touleron, Touraine, Turcas, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Touleron), Daclin (pouvoir à M. Ferraro), Arrue (pouvoir à Mme Benelkadi), Mmes Besson (pouvoir à M. Fournel), Frih (pouvoir à M. Braillard), M. Julien-Laferrière (pouvoir à Mme Dubos), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), M. Balme, Mme Cardona (pouvoir à M. Léonard), M. Kabalo (pouvoir à M. Goux), Mme Laval (pouvoir à M. Barret), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), M. Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : MM. Vesco, Giordano, Nissanian, Mme Perrin-Gilbert, M. Pili.

Séance publique du 18 avril 2011**Délibération n° 2011-2215**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Assistance à maîtrise d'ouvrage conduite de projet, juridique, financière et technico-économique (spécialisation Télécoms) pour le lancement et la mise en oeuvre d'un projet d'aménagement numérique sur l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 avril 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2010-1573 du 28 juin 2010, le conseil de Communauté a approuvé le transfert, à la Communauté urbaine de Lyon, de la compétence "établissement, exploitation, acquisition et mise à disposition d'infrastructures et réseaux de télécommunications". Ce transfert a été prononcé par arrêté préfectoral n° 6190 du 4 novembre 2010.

Dans ce cadre, la Communauté urbaine de Lyon ambitionne de généraliser la desserte du territoire en très haut débit selon 2 modalités complémentaires, en conformité avec le cadre national :

- d'une part, en se basant sur les déploiements d'infrastructures en fibre optique des opérateurs privés tout en assurant une cohérence avec l'objectif d'aménagement du territoire de la collectivité ;

- d'autre part, en déléguant, le cas échéant, le déploiement de cette infrastructure, neutre, passive et ouverte conformément à l'article L 1425-1 du code général des collectivités territoriales. La finalité de ce projet est de garantir à l'échelle de la Communauté urbaine une desserte complète dans un délai contractualisé, infrastructure neutre et ouverte à la concurrence des opérateurs de service.

Dans le respect des articles 53 et suivants, et de l'article 77 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 18 mars 2011, a classé les offres et choisi celle du groupement Idate/Euphyse/Acérís numérique Sas/Cap Hornier pour le marché à bons de commande sans montant minimum et sans montant maximum, d'une durée ferme de 1 an, reconductible 3 fois.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président à signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande sans montant minimum et sans montant maximum concernant l'assistance à maîtrise d'ouvrage "conduite de projet, juridique, financière, et technico-économique (spécialisation télécoms)" pour le lancement et la mise en oeuvre d'un projet d'aménagement numérique sur l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine de Lyon et tous les actes contractuels y afférents avec le groupement Idate/Euphyse/Acérís numérique Sas/Cap Hornier.

2° - La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et suivants - compte 622 800.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 21 avril 2011.